

lecourriercauchois.fr

Criquetot-l'Esneval. Exclusion annulée d'une élève : les professeurs en colère réagissent

Le Courrier Cauchois

2-3 minutes

Depuis quelques jours, une certaine tension est apparue au sein du corps enseignant du [collège l'Oiseau Blanc, à Criquetot-l'Esneval](#). Mardi 6 mai, les professeurs n'ont pas fait cours durant une heure, de 10 à 11h. Ils sont restés dans la cour à surveiller les élèves, comme ils l'expliquent dans une lettre adressée aux parents le soir même. Ils précisent avoir *"manifesté un mécontentement"* vis-à-vis d'une décision prise par le conseil de discipline de l'établissement et sur laquelle *"la commission d'appel est revenue"*.

Des faits jugés "graves"

Les enseignants expliquent qu'en février dernier, une élève avait été exclue de l'établissement par le conseil de discipline. Cette exclusion avait été prononcée *"à titre définitif"*, pour des faits jugés *"graves"* par l'équipe éducative et les membres du conseil. La famille de l'élève mise en cause avait toutefois fait appel de cette décision auprès du rectorat. La décision est tombée vendredi 2 mai : l'exclusion est annulée. La collégienne devra être réintégrée dans son établissement.

"C'est un coup porté à l'autorité des équipes éducatives"

Elle n'est pas encore revenue au sein de l'établissement. Toutefois, cette décision a provoqué une vive réaction parmi les enseignants et le personnel du collège qui se sentent *"désavoués"* par leur hiérarchie. *"C'est un coup porté à l'autorité des équipes éducatives. Les familles penseront qu'il suffit, désormais, de porter plainte pour obtenir satisfaction"*, confie un professeur sous couvert d'anonymat. Pour les enseignants, la réintégration remet en question le travail mené en amont et la légitimité du conseil de discipline. Contacté, le rectorat de l'académie de Normandie nous a expliqué qu'il ne pouvait *"pas communiquer sur cette situation"* pour l'instant, compte tenu de *"délais administratifs incompressibles"*.